



PRIME DE SURPOPULATION

**FO JUSTICE OBTIENT UNE 1^{ère} AVANCÉE...
MAIS QUI DOIT PROFITER À TOUS !!!**

COMMUNIQUÉ :

Depuis plusieurs mois, **FO Justice** porte auprès du ministère et de l'administration pénitentiaire des demandes précises concernant la prime de surpopulation carcérale.

► Face à une situation devenue insoutenable dans de nombreux établissements, **FO Justice** a notamment revendiqué :

- une revalorisation de son montant,
- l'abaissement du seuil d'occupation,
- une prise en compte des quartiers de maison d'arrêt dépassant le seuil de 150 % d'occupation,
- son élargissement à l'ensemble des Personnels subissant quotidiennement les conséquences de la surpopulation.

Le passage de cette prime de 100 à 300 euros annoncé par le garde des Sceaux constitue donc une première avancée. **FO Justice** se félicite d'avoir fait bouger les lignes et d'avoir obtenu une meilleure reconnaissance de la charge de travail supportée par les Personnels exerçant dans les structures les plus surpeuplées, même si ce n'est qu'un premier pas.

Lors du CSA de la DGAP du 22 juillet 2026, l'administration a également apporté des réponses aux interpellations de **FO Justice**. Elle a confirmé que la situation des quartiers de maison d'arrêt dépassant 150 % d'occupation serait bien prise en compte, y compris lorsque le taux moyen de l'établissement reste inférieur à ce seuil.

Donc, lorsqu'un établissement comprend un quartier de Maison d'Arrêt dépassant 150 % d'occupation, l'administration a indiqué que l'ensemble de la structure pourrait bénéficier de la prime, y compris les Personnels affectés dans les autres quartiers. Cette évolution permettra de limiter certaines injustices que **Force Ouvrière** avait précisément dénoncées.

Pour autant, cette première avancée ne peut constituer un aboutissement.

La surpopulation carcérale ne dégrade pas uniquement les conditions de travail des Personnels de surveillance. Elle frappe tous les Collègues qui interviennent dans les établissements : Personnels Administratifs, Techniques, d'Insertion et de Probation, Psychologues et personnels des autres corps.

Tous subissent l'augmentation de la charge de travail, des tensions, des incidents, des mouvements, des procédures et des risques psychosociaux.

► **FO Justice revendique donc l'élargissement de cette prime à l'ensemble des Personnels exerçant dans les établissements concernés.**

Cette prime ayant désormais un caractère pérenne, **FO Justice** demande l'ouverture, dès à présent, de discussions dans le cadre de la préparation du budget 2027, afin de dégager les moyens nécessaires à son extension à l'ensemble ainsi qu'une évolution des textes qui permettra cette mesure.

La reconnaissance ne peut être partielle lorsque les conséquences de la surpopulation sont, elles, supportées collectivement.

► **FO Justice continuera d'agir et de négocier pour transformer cette première avancée en véritable mesure d'équité pour tous.**

**FO JUSTICE : FAIRE BOUGER LES LIGNES, OBTENIR
DES RÉSULTATS, DÉFENDRE TOUS LES PERSONNELS !**